



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

[COMMUNIQUE DE PRESSE] La CFDT obtient une victoire pour les travailleurs les plus précaires

La CFDT et les organisations syndicales qui ont déposé un recours devant le Conseil d'État pour suspendre les nouvelles mesures de détermination de l'allocation d'assurance chômage ont obtenu gain de cause.

C'est une grande satisfaction. La plus haute juridiction administrative a ainsi reconnu que dans le contexte actuel la réforme de l'assurance chômage ne peut entrer en vigueur au 4 juillet. Selon le Conseil d'État la situation économique est trop incertaine pour une application immédiate des nouvelles règles de calcul de l'allocation.

Cette suspension sonne comme un désaveu pour une réforme mal calibrée.

L'accord conclu entre organisations syndicales et patronales en 2017 demeure donc d'actualité. C'est une bonne nouvelle pour les demandeurs d'emploi les plus exposés à la crise économique provoquée par la pandémie. Les travailleurs les plus précaires ont besoin d'un soutien et d'un accompagnement. Pas d'une sanction.

Dans l'attente de la décision du Conseil d'État sur le fond qui interviendra dans plusieurs mois, la CFDT demeure mobilisée et continuera d'illustrer concrètement les conséquences néfastes de ces mesures pour les travailleurs les plus exposés.

DÉCLARATION DE MARYLISE LÉON, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CFDT



Documents

[La CFDT obtient une victoire pour les travailleurs les plus précaires](#)